PV de la séance du comité VD élargi du vendredi 18 décembre 2015
A l'Espace Dickens à Lausanne

Présent-e-s : Martial de Montmollin, Nicolas Morel, Ilias Panchard, Ode Billard, Bernard Delarze, Sylviane Delarze, Jean-Paul Cavin, Maurice Mischler, Enea Rezzonico, Yves Filippozzi, Raphaël Mahaim, Josée Martin, Sabine Glauser, Michel Curchod, Anne-Catherine Menétrey-Savary, Alberto Mocchi, Cédric Pillonel, Anne Berguerand, Xavier Company, Luc Recordon, Fabrice Juollen, Pierre-Georges Gay, Olivier Epars, Sara Soto, Maurice Reymond, France Manghardt.

Excusé-e-s: Elina Leimgruber, Christophe Barbey, Samy Benjamin, Daniel Brélaz, Jean-Yves Pidoux, Catherine Roulet, Yves Ferrari, Vincent Rossi, Michel Collet, François Marthaler.

1. Adoption de l'ordre du jour (annonce des divers) et du procès verbal du comité du 12 novembre 2015

Cédric Pillonel ouvre la séance et remercie les participant-e-s d'avoir sacrifié les nocturnes ;-) pour être là ce soir. Nous commencerons par le point 3 étant donné l'absence de Claude Béglé à cette heure.
PV adopté.

2. Recommandations de vote en vue de la votation fédérale du 28 février 2016

Initiative de l'UDC « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels »
Présentation des deux points de vue par Raphaël Mahaim, député

Historique et texte de l'initiative puis problèmes posés.

Nous avons déjà voté sur le sujet. La population suisse a accepté l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers mais encore avant, dans les années 90, réflexion sur le sujet et sanction pénale abolie pour maintenir une sanction administrative pour les étrangers. L'initiative prescrivait une automaticité entre crime et renvoi, ce que nous avions déjà critiqué à l'époque. Problèmes d'application du vote populaire pour des raisons de non-respect des droits humains et du coup l'UDC a lancé une deuxième initiative pour tordre le bras au Parlement et provoquer un deuxième débat populaire.

Cette initiative de mise en œuvre a déjà permis à l'UDC de gagner quelques points lors des débats sur le premier texte mais elle n'a pas pour autant retiré le second texte.

Une liste d'infractions provoquant un renvoi obligatoire puis deuxième liste avec des infractions bénignes où il y a un renvoi si la personne a déjà été condamnée auparavant.

L'initiative est donc frontalement contraire à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, notamment car elle brise des droits familiaux. Si elle était acceptée, nous pourrions nous attendre à des effets négatifs comparables à ceux du 9 février. Il faut vraiment mobiliser et faire passer ce mot ! Donc impasse et conflit programmé avec l'UDC qui se prévaudra de la volonté populaire non-respectée.
Inquiétude aussi quant à la campagne car les premiers sondages sortis montrent une acceptation large par la population et les efforts sont principalement investis ailleurs donc c'est dangereux mais tout le monde semble s'en ficher.

Discussion

-C'est typique de l'UDC que dire de plus.

-Quels arguments de l'UDC pour contrer tous les désavantages mis en avant ?

Ils disent que le Parlement est en train actuellement de détricoter l'initiative votée par le peuple et que c'était la volonté populaire, elle doit donc être respectée en insérant notamment un inventaire des crimes, etc.

-Ne devrait-on pas trop parler de la CDH pendant la campagne car cela leur donne des arguments. Plutôt insister sur les aberrations entre petite bagatelle et autres crimes, le fait de déchirer des familles, etc. Parler la langue de l'UDC plutôt que d'avancer de grands discours.

-Les gens ont peur, on ne peut pas aller contre cette peur, la seule chose à faire c'est d'accroître la confiance donc que peut-on faire pour cela ? En même temps ce qui est difficile ici c'est que la campagne ne sera pas pour ou contre les étrangers mais contre les étrangers CRIMINELS et cela porte dans la population (l'UDC jouera d'ailleurs l'amour du « vrai migrant » qui ne sont pas concernés là) !

-Là où c'est difficile c'est que ce qui risque de jouer aussi c'est un peu l'avis : « ces salauds de parlementaires qui en respectent pas la volonté populaire ! »

-Peut-on rester avec la « clientèle » verte pour faire passer nos idées ou va-t-on devoir tolérer des « écarts d'expression » pour arriver à convaincre plus largement ?

➔ **Vote du comité : unanimité contre l'initiative**
Unanimité également pour recommander ce refus

<u>Modification de loi fédérale – 2ème tunnel au Gothard</u>

En faveur : Claude Béglé, coprésident du PDC-Vaud et conseiller national

Il s'agit-là d'un objet plus complexe que l'initiative de l'UDC. Il s'agit d'une pesée d'intérêts et ce n'est pas tout blanc et tout noir. Sensibilité partagée. Ce que les Verts ont fait avec l'Initiative des Alpes ne peut être que compris et quand on regarde le trafic, où il n'y a que 17'000 véhicules alors que c'est 8 fois plus à Morges, on pourrait se tromper de priorité. Idem pour le trafic accru entre Sud et Nord.

Les faits : le tunnel a été percé en 1980, qui peut durer une centaine d'années mais qui doit être renouvelé tous les 40 ans. Coûts d'exploitation : 12 millions par an. Pour rénover les 17km du tunnel, il faut rénover la dalle intermédiaire, la voûte et le revêtement donc cela prend 3 ans. Pour le Saint-Bernardino, le Simplon, le Gothard, il y a eu des rocades avec dans ces cas un triplement de l'afflux de véhicules ailleurs. Un accident est déjà survenu et la construction interdit l'augmentation de la capacité.

Solutions à tout ça :

1. Utiliser le tunnel ferroviaire et faire passer par trains ce qui passe par route actuellement pendant 3 ans
   Mais là problèmes techniques compliqués. Et l'entrée du tunnel routier et celui du ferroviaire ne sont pas à côté donc tout un raccordement à faire. Cela prendrait aussi pas mal d'espace dans les vallées pour installer le lieu de transvasage des voitures sur le rail (22 terrains de foot). Et 1000h d'embouteillages par an à cause des goulets d'étranglements créés.
2. Tunnels intermédiaires déjà percés
3. Créer un deuxième tunnel qui permettrait de retaper l'ancien tunnel sans empêcher le trafic par la route.
   Solidarité économique avec le Tessin là car sur un coût total de 2 milliards, 1 milliard de surcoût pour la solution provisoire et sécurité accrue car à terme circulation dans un sens dans chaque tube donc moins de risques de collision frontale.

Contre : Ilias Panchard, coprésident des Jeunes Verts suisses (en remplacement d'Adèle Thorens Goumaz, malade) (voir doc .ppt).

Contexte :

- 1992 : Votation en faveur des NLFA
- 1994 : Adoption Initiative des Alpes
- 2007 : Ouverture tunnel du Lötschberg
- 2010 : Message du CF, le tunnel routier doit être rénové d'ici 2025
- 2012 : la rénovation prétexte pour un 2e tunnel routier
- Référendum déposé en 2015.

Le tunnel entre Uri et le Tessin, a été inauguré en 1980
« Ce tunnel permet un trafic sûr et fluide, mais ce n'est pas un corridor pour poids lourds » (CF H. Hürlimann).
Actuellement, près de 900 000 poids lourds le traversent chaque année.
1 véhicule sur 5 est un camion, 70% immatriculés à l'étranger. Lorsque le tunnel a été percé, il ne devait pas être un corridor pour poids lourds...et pourtant l'initiative des Alpes n'est toujours pas respectée et c'est le cas aujourd'hui !

Trafic stable au Gothard donc bouchons seulement à des périodes très ciblées alors que dans d'autres régions vrais problèmes de circulation.

Nb jour embouteillage /2014	
Gubrist ZH	355
Cont. Genève	285
Cont. Lausanne	239

Au Gothard :
«engorgement saisonnier»

TJM	
Gothard	17'000
Morges	80'000
Renens	104'000

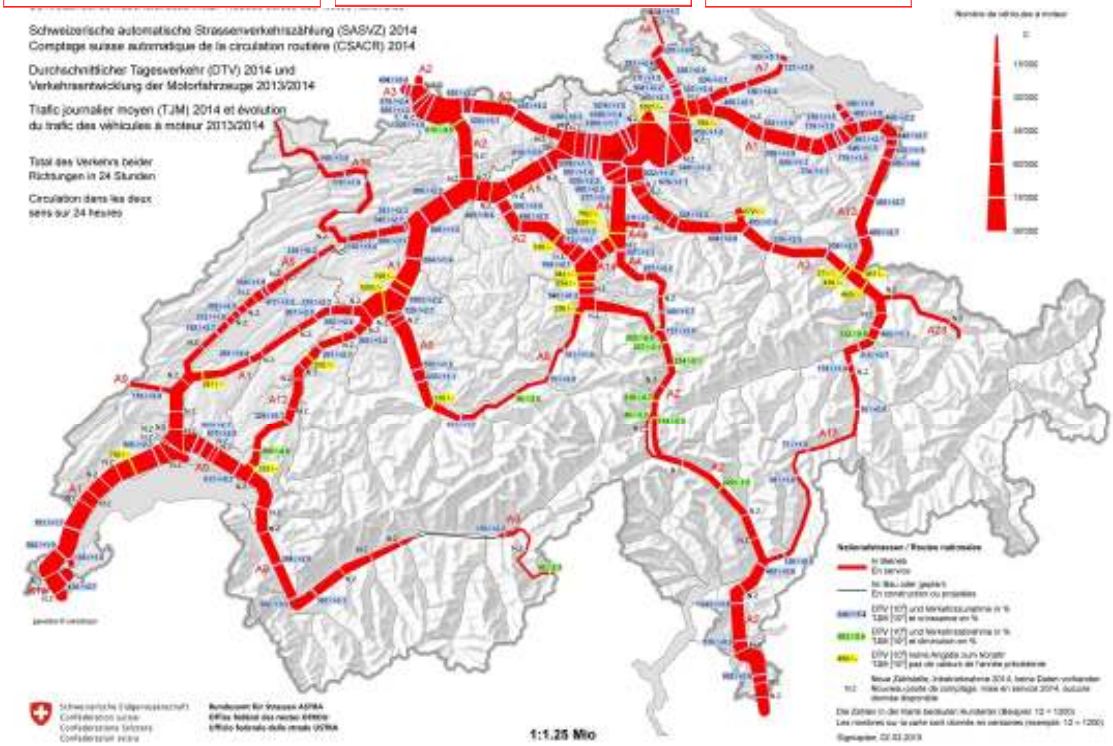

Les cantons de Genève, Vaud, Bâle et Neuchâtel s'étaient positionnés dans un appel pendant la phase de consultation contre la prioritisation de ce percement étant donné les ressources financières limitées.

Les cantons soussignés estiment que la réalisation d'un second tube au Gothard ne peut être considérée comme prioritaire, étant donné la réalité des besoins actuels sur le réseau autoroutier suisse. Le traitement préférentiel accordé au Gothard, au détriment des autres aménagements autoroutiers d'importance, nous paraît incompréhensible. Les moyens qui y seront affectés feront défaut pour améliorer les autoroutes dans les pôles économiques de la Suisse.

Coût de rénovation : 800 millions. Coûts d'exploitation pendant 40 ans 1600 millions.

Si on construit un deuxième tunnel, il sera forcément utilisé à un moment ou un autre...des gens pensent qu'ouvrir un deuxième tunnel fluidifiera le trafic mais ce ne sera le cas qu'en ouvrant 4 voies ! Avec l'UE nous avons en outre un accord terrestre disant que nous ne pouvons pas limiter les capacités routières donc risque de pressions européennes pour utiliser les 4 voies.

Les ressources financières de la Confédération sont limitées et disputées :

- Fonds routier FSCR : les besoins > les recettes.
- FORTA n'a pas encore été adopté.

Le rapport du CF 2010 ne dit pas autre chose :

Il n'est pas possible de répondre concrètement à cette question aujourd'hui. La construction d'un second tube serait à vrai dire en concurrence avec d'autres projets financés par le financement spécial pour la circulation routière, et destinés à l'aménagement, à l'entretien et à l'exploitation des routes

Ouverture du tunnel de base en juin 2016 : ouvrir un deuxième tunnel routier saboterait tous les investissements mis dans le rail.

Coûts des 2 variantes :

1. Rénovation et 2e tunnel 4.4 milliards
   - Rénovation du tunnel actuel : 800 millions
   - Construction du 2e tunnel : 2000 millions
   - Coûts d'entretiens sur 40 ans : 1600 millions
2. Rénovation et transbordement 1.4 milliards

➔ La construction du 2e tunnel renchérit de 3 milliards les travaux

S'il y a 2 tunnels, 4 voies seront utilisées

- Conseillère fédérale Doris Leuthard (2010):
  « On ne construit pas un 2e tunnel pour laisser une voie inutilisée. C'est de l'hypocrisie. »
- L'UE peut forcer l'ouverture des quatre voies : l'accord sur les transports terrestres Suisse-UE interdit toute limitation artificielle de la capacité routière.

  ➔ Un changement de loi permettra d'ouvrir 4 voies : Suivra un déferlement de 2 millions de camions.

Un cadeau empoisonné pour le Tessin :

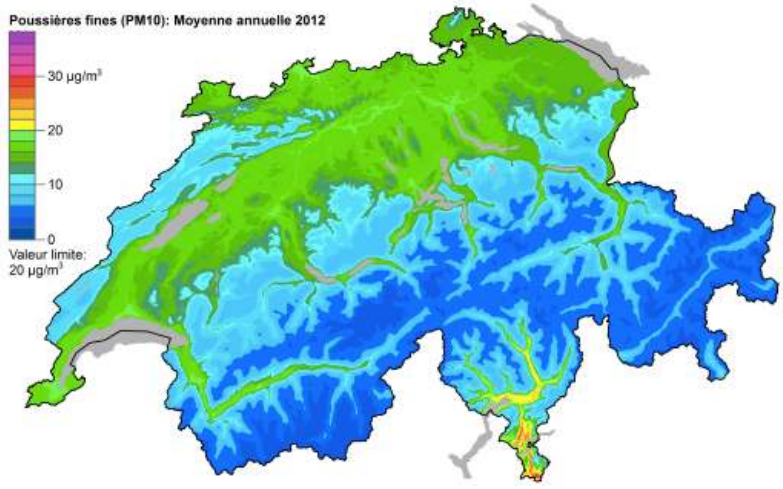

24 milliards pour les nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA)

- But : décharger la route du trafic des marchandises en transit.
- Le tunnel ferroviaire de base du Gothard : inauguré en juin 2016.
- Un 2e tunnel routier sabote cet investissement.

➔ Pour le sécurité et l'environnement, le transfert sur le rail est la solution.

Été : tunnel routier ouvert

Hiver : tunnel fermé, le trafic sur le rail

Par le tunnel de faîte :
1. Trafic autos
Par le tunnel de base :
2. Trafic interne
3. Trafic transit

Rénover pour améliorer la sécurité

- Le tunnel sera plus grand et plus clair
- Les installations techniques seront rénovées
- Event. installation d'une glissière centrale escamotable
- Plus de niches de sécurité

➔ La sécurité maintenant, pas en 2030.

Le tunnel du Gothard est considéré comme sûr.
Le Bureau de prévention des accidents a pris position : il considère le que le coût/avantage n'est pas bon, voire pourrait être dommageable :

« Une exploitation à double voie de chacun des deux tubes du tunnel serait (…) à l'origine d'un surplus de trafic (…). <u>Dès un surplus de trafic de 3%</u> dans le tunnel généré par les doubles voies, le gain de sécurité dû au second tube est annulé ».

DONC:

Avec ferroutage	Avec 2e tunnel
▪ Respecte la Constitution ▪ Diminue le transit des camions ▪ Coûte 1 à 1.8 Mia. CHF ▪ Assure la politique de transfert et la NLFA ▪ Améliore la qualité de vie	▪ Bafoue la Constitution ▪ Conduit à 2 millions de camions en transit ▪ Coûte 4 – 4.4 Mia. CHF ▪ Sabote la politique de transfert et la NLFA ▪ Menace d'importants projets de transport

Discussion

-Le BPA dit qu'il y aura une augmentation de trafic de 3% ?
Non il dit que le gain de sécurité est perdu si le trafic routier augmente de plus de 3% !

-Comparaison des coûts : a-t-il été tenu compte d'un seul ou deux tunnels pour les coûts de transbordements ?
En fait il s'agirait d'un seul tunnel mais le ferroutage pourrait être long (depuis Bâle) ou court (et c'est là seulement qu'il faudrait des plateformes de transbordement).

-Malgré tous nos efforts notre société voue encore un culte à la consommation, à la vitesse, à la mobilité, etc. et dire non serait aussi une manière de dire que ce n'est pas parce qu'il y a du trafic qu'on doit toujours construire plus et que c'est une fuite

en avant de toujours construire plus, plus grand, etc. Donc signal assez fort à donner plus philosophique.

-Il y a une route du col avec un tunnel sommital, pourquoi ne pas mettre simplement une partie du trafic par là-haut ?
1km de route en lacets en montagne c'est pas tout à fait fait pour les camions donc pas très fluide par rapport à la plaine. Possible jusqu'à un certain degré de trafic mais pas possible pour tout le trafic.

-Tessin : quelles conséquences pour eux ?
Les Uranais semblent souvent contre dans les débats mais les Tessinois pour. En prenant les votes pourtant au Tessin, tous les votes vont contre l'augmentation du trafic. Le gouvernement tessinois joue un jeu là alors même que sa population a rejeté tous les objets impactant leur santé et l'utilisation du sol. Les CFF sont une manne pour l'économie tessinoise aussi.

-Récolte de signatures au Tessin facile. Dans le transport individuel, on voit que dès qu'on augmente une ligne de bus il y a une augmentation de l'utilisation donc pourquoi ne pas aussi davantage décharger les containers sur les trains avec une vision nouvelle des transports.

-Désenclavement du Tessin : ce discours semblerait laisser penser qu'on veut que les Tessinois aillent au Nord de la Suisse mais tout ceci ne profite qu'à une certaine économie tessinoise et à une partie de la Suisse et ce n'est pas forcément dans l'intérêt de la population en tant que telle. Discours de désenclavement à démonter car cela pourrait créer de fausses solidarités en Romandie.

-C'est le percement du trou qui prend le plus de temps mais les rénovations ensuite prennent moins de temps et demandent moins d'investissement car les technologies vont aussi permettre d'abaisser les coûts dans le futur.

-Un des arguments prioritaire des partisans est la sécurité. Circuler dans un seul sens dans chaque tube semble plus sûr mais il y aurait des solutions alternatives plus simples et moins chères, par exemple en abaissant drastiquement la vitesse ce qui n'impacterait pas la fluidité et modérerait le trafic également.

-Le message envoyé est aussi important car après avoir montré combien c'était nuisible que Coca Cola fasse venir par camion de la San Pellegrino depuis le Tessin, l'entreprise s'est mise d'accord avec les CFF pour maintenant passer par trains ! Donc les signaux donnés comptent.

-Qu'est-ce qui a fait que la solution du ferroutage a été mise de côté en 2010 par Doris Leuthard ? Pas clair mais en tout cas maintenant beaucoup de propositions sur ce plan sortent sans réponse de la part du CF donc cela soulève quand même des interrogations et d'ici 2025 où doit être faite la rénovation, d'autres solutions peuvent être étudiées.

Il faudrait non seulement voter contre le deuxième tunnel et aussi reboucher le premier.

Dans les discussions bilatérales avec l'Europe, le tunnel sera l'un de nos meilleurs atouts donc cette nouvelle infrastructures serait nécessaire pour cela alors. Et le ferroutage serait intéressant mais sur de très longues distances et pas juste 20 km. Tout en développant aussi tout ce qu'il y a autour (track&trace, etc.).

Du point de vue du canton de Vaud, le Gothard est assez loin donc tout le monde comprend assez vite qu'en augmentant la capacité cela augmentera le trafic et, au lendemain de la COP21, on peut imaginer que la problématique autour de l'essence notamment aura changé et un tunnel ne sera plus une solution. Et mettre de l'argent là-bas, c'est moins d'argent pour nous ici. Tout cela devrait parler chez nous aussi.

-Comment concilier la réalité de deux tunnels ouverts à 2 voies chacun avec des objectifs de réduction de CO2 que nous tenons déjà difficilement.

Conclusion :

Contre : c'est sûr qu'en terme de pollution et de camions, de sécurité, cela semble plus réel en Suisse allemande mais la fausse solidarité avec les Tessinois devrait nous sensibiliser. De nombreux comités, dont un de jeunes, se sont formés car ils ne veulent plus de toute cette pollution et là nous aurions mis 24 milliards dans les NLF pour ensuite percer un deuxième tunnel routier, alors même que l'Office fédéral des routes se contredit sans cesse. Ce n'est pas qu'un débat rose-vert contre tout le reste !

Pour : Sur l'augmentation des transports et de la pollution, il ne faut pas se tromper. On se cristallise sur un maillon de la chaîne (les 14 km du Gothard) là mais il faudrait réfléchir globalement aux transports, carrément européens, pour polluer moins. En transportant moins par ex. sauf que la croissance du transport est 2-3 fois supérieure à l'augmentation du PNB presque partout. Donc il faut repenser cela différemment. Par exemple au dernier km pour les transporteurs où chacun a une camionnette pour prendre ses colis sur le train, on pourrait limiter les dégâts en CO2.

➔ **Vote du Comité : unanimité contre la modification de loi**
Recommandation de vote : aussi adoptée à l'unanimité

<u>Initiative du PDC « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »</u>

En faveur : Jean-Paul Cavin, membre des Verts vaudois

Texte très court : art. 14 : « le droit au mariage et à la famille est garanti. Le mariage est l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme. Au plan fiscal, ... »

Cela semble indéfendable. Cette initiative a de nombreux adversaires dont toutes les figures des Verts.

Arrêt du TF de 1984 qui reconnait la discrimination fiscale des couples mariés. Rien n'a été fait depuis lors pour supprimer cette injustice. Le Conseil fédéral a accepté cette initiative (il devra toutefois défendre le NON car les Chambres ont dit non).

Critiques possibles :
-effectivement, au plan de l'unité de matière, l'initiative ne la respecte pas (plan fiscal et définition du mariage mais le Parlement ne l'a pas invalidée).
-défauts de formulation : pas relevés non plus par le Parlement ... donc bref ces Chambres n'ont pas fait leur boulot là !

Ce que demande l'initiative : raison d'être même de l'initiative : mettre fin à l'injustice en matière fiscale (seulement au plan fédéral car au plan cantonal les modifications ont été apportées). Cela concerne les couples mariés ET les partenariats enregistrés.

La définition du mariage telle que précisée dans le texte ne surprend quant à elle pas car c'est la même définition que celle de la Constitution. Mais pour certains cela irait contre le sens de l'histoire et interdirait du coup le mariage pour tous. Mais ce n'est pas être homophobe que de soutenir cette définition. Mais on ne fera pas justice à d'autres formes d'unions en les noyant dans la masse et des notions générales en noyant l'arc-en-ciel dans le gris.

Contre : Martial de Montmollin, député et président des Verts vaudois (voir .ppt).

Les couples sont très différents. Non-mariés sans enfants : imposition individuelle ; mariés : barème ad hoc ; déduction possible pour les double-revenu ; plus encore une réduction pour couples mariés ; et avec des enfants encore des réductions pour

les enfants. Il n'y a de fait d'inégalité que s'il a deux revenus mais seuls 2,3% des ménages sont concernés (80'000 couples). Cela ne touche pas ici les familles avec enfants à bas revenus mais les familles aisées !

Principe posé par l'initiative donc difficile de chiffrer les conséquences financières : au plan de l'AVS très très flou mais jusqu' 2 milliards de charges en plus. Et entre 1 à 2,3 milliards de moins pour les caisses fédérales par l'impôt fédéral direct.

Cette initiative empêcherait toute imposition individuelle alors même que c'est le régime le plus juste si on veut absolument viser l'égalité. Et en plus cela ancre en Suisse que le mariage ne peut être que l'union d'un homme et d'une femme...alors même que nombre de pays du monde permettent actuellement le mariage pour les couples homosexuels. En Suisse nous avons une « union » mais pas encore de mariage. C'est aller entièrement à contresens de l'histoire et un mauvais signal donné aux associations et aux homosexuels de leur fermer ainsi le mariage une fois pour toutes.

Discussion

-Effectivement le Parlement et le Conseil fédéral ont très mal travaillé ! La Constitution actuelle n'inscrit pas du tout l'union d'un homme et d'une femme comme seul mariage possible. Le Parlement aurait du dire que cette initiative était nulle pour cause de non-unité de la matière (car là c'est l'interdiction du mariage homo qui passerait tout en donnant l'impression d'être bienveillants et de réparer une distorsion touchant les couples mariés). Le PDC a quant à lui toujours refusé toute imposition individuelle donc il n'est pas tant intéressé par l'égalité.

-Vraie réflexion de fond sur l'institution du mariage à avoir à part ça car l'institution est à la fois décriée et en même temps revendiquée. Actuellement institution juridique-civile et religieuse-spirituelle, cela peut-il coexister ? Et les concubins sont extrêmement maltraités pour d'autres plans que financiers donc dommage qu'avec une telle initiative on passe à côté du débat de société de fond sur le sens du mariage.

-Certes cette initiative n'aidera peut-être pas les revenus les plus bas mais c'est toujours ainsi en matière de fiscalité car les plus bas revenus ne paient que peux ou pas d'impôts.

-Imposition individuelle : si on pense aux coûts de ce système, c'est énorme au plan administratif car cela double déjà les déclarations d'impôts ! Et si on se marie c'est quand même parce que l'on souhaite former une communauté.

-Le régime matrimonial a déjà été changé donc cette idée du mariage comme communauté économique semble revenir. Et pourquoi rafistoler les choses que pour quelques couples plutôt que de revoir tout le système où tout le monde serait mis sur pied d'égalité.

-Le partenariat enregistré n'est pas un mariage au plan légal et des différences subsistent (quant à la naturalisation du partenaire étranger, l'adoption, le coming-out forcé, etc.). Et l'aspect symbolique n'est pas à négliger : un partenariat semble une union de seconde zone pour les personnes concernées.

-Le débat ne porte pas sur le débat homosexuel là justement ; ce débat devrait avoir lieu mais le PDC tente ici d'imposer un mode de couple unique en évitant justement le débat. Tentative d'imposer une réalité à tout le monde alors que plusieurs modes de vie existent et doivent être également reconnus.

-On ne peut pas dire aux gens qu'ils n'ont qu'à pas se marier pour conserver l'imposition individuelle alors que cela peut mettre les gens devant un dilemme, si la personne tient à la dimension religieuse du mariage par ex., etc. Le mariage constitue aussi une sécurité pour les membres du couple.

-Initiative fortement anti-fédéraliste aussi car cela empêcherait du coup les cantons d'avoir leur propre système.

-Par rapport à la Convention européenne des droits de l'Homme, comment le mariage est-il défini ? Dans la CEDH la formulation est différente, c'est quelque chose du genre : « A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier... » donc cela ne donne pas droit au mariage homo mais ne l'interdit pas non plus. En même temps lorsque tous les textes ont été rédigés, d'autres cas de figures n'existaient pas.

Conclusion

POUR : l'assemblée votera contre mais s'il vous plait ne prononcez pas de recommandation de vote car le sujet touche tellement de sensibilités et de choix personnels et cela n'a que peu à voir avec l'écologie

CONTRE : s'il vous plait ne prenez pas en otage le mariage homo pour revoir la définition du mariage car ce serait donner raison à tous les conservateurs qui disent que mêler les homos au mariage tuera le mariage ! La société évolue, le dictionnaire aussi et que sans doute que prochainement la définition du mariage qu'on y lira sera différente. Les Verts ont toujours été le parti le plus en avance sur les droits homo, ne faites pas le contraire ce soir.

➔ **Vote du Comité : majorité contre l'initiative, 2 voix pour, 2 abstentions**
Recommandation de vote : adoptée à la majorité, 2 voix contre, 4 abstentions

<u>Initiative de la Juso « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »</u>

En faveur : Sara Soto, coprésidente des Jeunes Vert-e-s Vaudois-es

Enthousiasme initial mais ensuite difficultés rencontrées car il semble que les avis soient assez mitigés. La spéculation sur les données alimentaires semble pour la moitié des avis faire augmenter les prix et donc favoriser la faim mais la deuxième moitié pense le contraire. Si je suis chez les Verts, c'est parce que je ne veux pas faire de mal à autrui et face aux produits de consommations je souhaiterais ne pas faire de mal aux autres, raison pour laquelle les Jeunes verts recommandent le NON.

Contre : Jonathan Rouass, membre des Jeunes PLR

Spéculation: « *Opération consistant à acheter un bien en vue de réaliser un bénéfice de sa revente ultérieure. » (*Larousse, 2015)

Elle se fait par le biais de dérivés (dont le sous-jacent est une matière première dans le cas de l'initiative) qui sont:

- Futures / SWAP
- Contrats forward
- Options

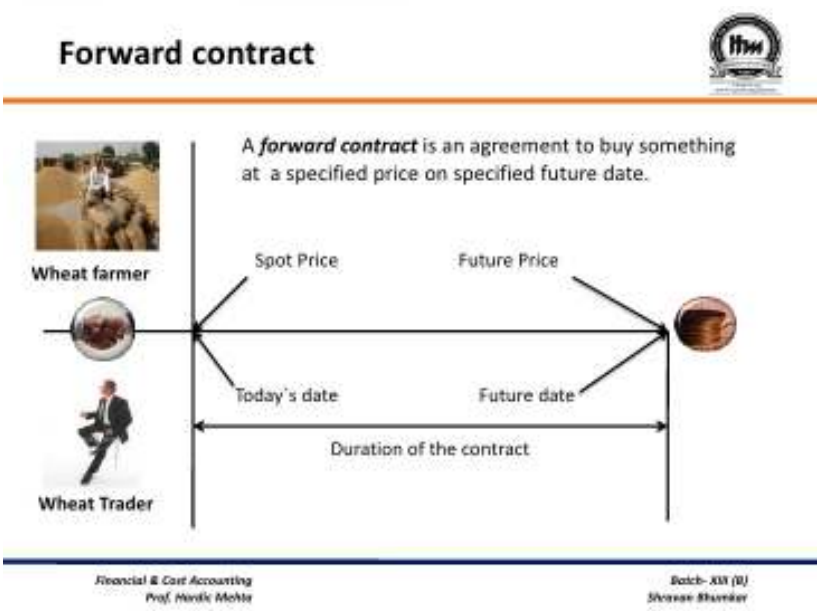

A quoi servent les dérivés financiers ?
La couverture sert à transformer le risque qui permet à l'agriculteur et à l'acheteur de se protéger des fluctuations entre deux. Aussi possible d'acheter un prix fixé à une date définie au préalable.

Couvertures (transformer le risque)

- Dans le cas d'un agriculteur; vendre au prix d'aujourd'hui pour livraison à la date de la récolte pour se prémunir d'une baisse éventuelle
- Dans le cas du détaillant; acheter au prix d'aujourd'hui pour livraison à la date de la récolte pour se prémunir d'une hausse éventuelle

Assurances

- Dans le cas de l'agriculteur, acheter une option qui spécule sur la chute du prix de sa matière première (option long put) lui permet de se protéger contre une baisse du prix de celle-ci.

Spéculations

- Réaliser (rapidement) des gains au moyen d'un apport en capital très faible. Les dérivés sont attrayants pour les spéculateurs en raison de leur effet de levier.

La spéculation permet donc l'arbitrage lors d'irrégularité sur le marché. Elle procède alors à des opérations jusqu'à ce que l'irrégularité disparaisse et que le marché retrouve sa stabilité. Le prix à terme = prix comptant de la matière première + coûts d'intérêts + frais de stockage de la matière première

Si l'équation ci-dessus n'est pas exact, il y a une irrégularité dans le marché qui permets l'arbitrage.

L'arbitre achète comptant pour revendre à terme et s'assure un profit sans risque et certain.

Il répète l'opération autant de fois que le marché le permet.

Cette opération rend le marché plus efficient, moins volatile et le régule

La spéculation n'influence en rien le prix de la matière première, au contraire elle permet de le stabiliser (comme vu précédemment)

En admettant que la spéculation influence le prix, les entreprises délocaliseraient leurs sièges ailleurs qu'en Suisse pour continuer leurs activités

- La place financière suisse sera d'avantage affaiblie
- Un nombre considérable d'emplois serait menacé

DONC :

- Les diverses protections permettant aux agriculteurs de se couvrir de la chute du prix ne peuvent pas exister sans les spéculateurs
- L'initiative ne résout en rien le problème premier qu'est la faim dans le monde
- L'initiative menace un nombre d'emploi important qui serait délocalisé

Discussion

-On peut comprendre toute la problématique d'achat mais qu'en est-il de tous les échanges qui arrivent après ce premier achat jusqu'à ce que la denrée soit finalement vraiment vendue et consommée ? Et qu'en est-il des perturbations du marché (pénuries organisées, perturbations volontaires) ?
Le marché est régulé donc pas de problème, le prix reflété est juste au final.

-Le marché est quelque chose de très compliqué et il est difficile de savoir ce qui va diverger et converger donc les spéculateurs font ce qu'ils veulent. En tirant un bilan global, les spéculateurs vont gagner de l'argent et cet argent n'est pas gagné sur rien mais sur des denrées qui auraient été mangées sans cela donc les spéculateurs sont plutôt des parasites.
Ceux qui investissent sont conscients d'où va leur argent donc où est le problème ?

-Le problème dans les pays qui meurent de faim c'est que la nourriture n'arrive pas assez vite car elle est bloquée volontairement pour faire monter le prix de la denrée.
Là c'est plus une question politique et pas reliée au système de la finance en tant que telle.

-Si les buts de l'initiative sont louables, comment fait-on une distinction entre ce qui est, ou non, de la spéculation ? Mais comme l'initiative n'a aucune chance, à soutenir même si le texte est défaillant.

-Complexité folle du domaine, nous ne maîtrisons pas tout...mais cela semble fait exprès. Mais malgré tout : quel point de départ de tout cela ? Il semblerait que certains fonds de pensions se soient soudain diversifiés et que cela ait perturbé le marché plutôt que de le réguler ? Donc accepter l'initiative peut aussi être un message qui dit que, certes on ne comprend pas tout mais les biens inaliénables de l'être humain devraient sortir de la spéculation.

-Une forte demande fait augmenter le prix, une faible demande le fait baisser mais sauf qu'ici des intermédiaires interviennent et biaisent la relation et certains ne gagnent rien alors que d'autres gagnent beaucoup en ne faisant rien ou presque. A chaque intermédiaire une marge est prise qui augmente le prix du produit final donc le prix est distordu.

-L'initiative, si elle devrait entrer en vigueur, pousserait une bonne partie des traders dans le domaine des denrées alimentaires quitterait la région lémanique alors certes ce n'est qu'un petit secteur mais l'initiative ne passera pas mais a déjà eu des effets positifs lors des débats au Parlement sur d'autres lois discutées en même temps. Mais il est clair que pour être vraiment efficaces, il faudrait une législation européenne au moins.

-Débat totalement philosophique car il n'est jamais question de valeur de produit au final mais seulement de valeur de l'argent.

-Là pas capitalisme à l'ancienne qui permet la création de valeur sur un objet car ici création de valeur sur rien. Et quant il s'agit de denrées alimentaires, on ne peut pas dire que le marché régule tout car il n'y a ici pas le choix au final d'acheter ou non en fonction du prix car pour les aliments on doit manger et donc l'acheteur finale st captif et il doit manger quel que soit le prix s'il veut survivre. Le signal philosophique face à ce type de capitalisme doit être fortement donné.

➔ **Vote du Comité : majorité pour l'initiative, 1 abstention**
Recommandation de vote : adoptée à la majorité avec 1abstention

3. Divers

Séminaire sur l'initiation à la frugalité (ancien nom de la décroissance) : une personne aimerait voir s'il est possible de lancer ça parmi nous ; Luc transmet sa carte à France ce soir.

-Référendum contre la loi sur le renseignement encore à signer d'urgence !

La séance est levée à 22h40.

FM –18.12.15